

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE
CANTAL



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 27 février 2026

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 19 février 2026

Présents : 10

*vingt-sept février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 10

Présents : Philippe ROSSEEL, Claudine HOUSELLE, Roland VEDRINES,
ERIC VIALA, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY
MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON, ALAIN
GRIFFE

Pour : 10

Contre : 0

Représentés:

Abstention : 0

Excusés: AUDREY BLANQUET, JACQUELINE BARTHAIRE

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents:

Objet: Eclairage public rue du Chey et impasse du Chey - DE_013_2026

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 11 420,00 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 07 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement de fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement de 2 855,00 € à la commande des travaux ;
- 2ème versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

Date de transmission de l'acte: 05/03/2026
Date de réception de l'AR: 05/03/2026

015-211500012-DE_013_2026-DE
A G E D I

1. de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet ;
2. d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours ;
3. de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 05 MARS 2026
publié le : 05 MARS 2026

Date de transmission de l'acte: 05/03/2026
Date de reception de l'AR: 05/03/2026

015-211500012-DE_013_2026-DE
A G E D I